

Exploitation
du lycée
agricole de St-
Gaudens
(EPL)

Deboeuf Eric

Producteur de
lait, avec
transformation
des produits en
vente directe et
grandes
cultures

Ovin viande
conventionnel

Saint-Médard
(Borde Basse)
313160

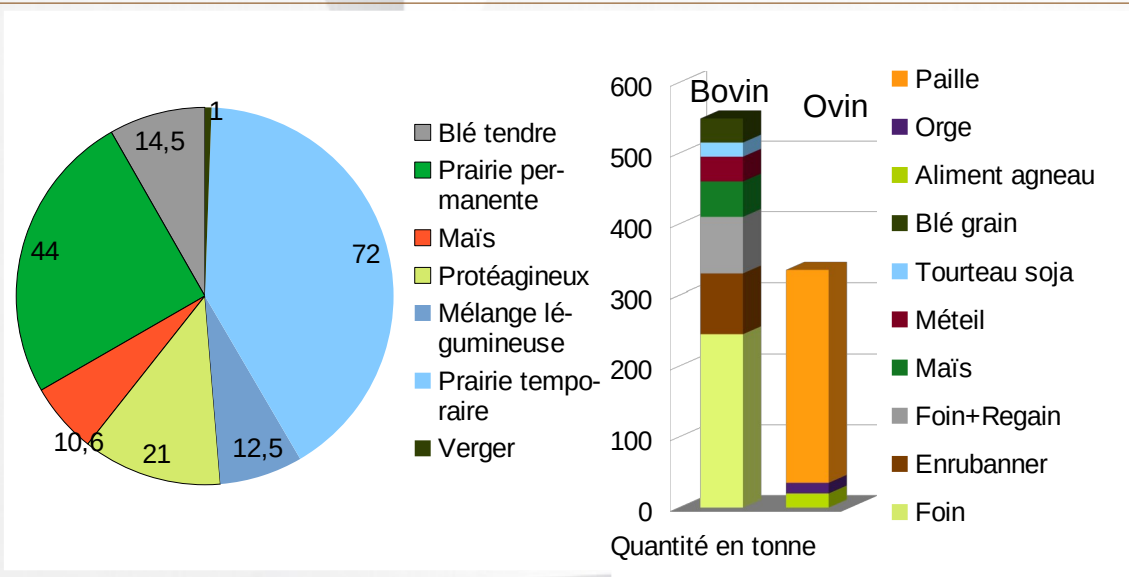
SAU 175ha

Exploitation
non irrigante

Certification
individuelle
dans un cadre
collectif

1. Présentation de l'exploitation :

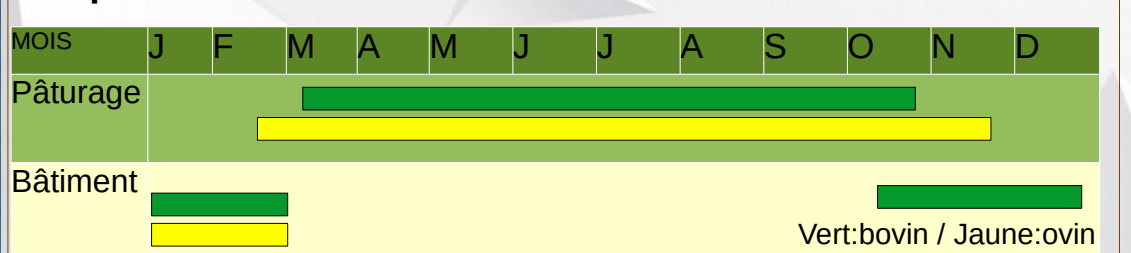
Atelier végétal et valorisation fourragère (en tonnes)



• Atelier animal

Race	Bovin : Holstein, Procross, Montbéliarde	Ovin : Montagne noire Tarasconnaise
Nombre d'animaux	115 bovins lait	40 ovins viande
Mode de reproduction	Monte naturelle	2 agnelages
Taux de renouvellement	25 – 30 %	10 – 20 %
Marge brute pour 1000L de lait	1555€	11€/kg
Prix de vente		
Mode de valorisation/commercialisation	Vente directe	Coop

Déplacement des animaux au cours de l'année



• Finalités/Objectifs

Objectifs économiques	Stabiliser les rendements – Achat de 10ha pour fourrage et passer les ovins en Bio – Achat de matériel supplémentaire (désherbage mécanique)
Objectifs agronomiques et techniques	Augmenter la SAU (fourrage) – Diminuer le labour – Être plus efficace et améliorer les conditions de travail du personnel
Objectifs sociaux	Optimiser le temps de travail

2. Présentation de l'HVE3

La certification HVE permet de valoriser les exploitations agricoles engagées dans des démarches respectueuses de l'environnement en dehors de l'agriculture biologique. La démarche peut être collective ou bien individuelle. C'est une démarche volontaire et progressive qui s'articule en trois niveaux :

- **HVE1** correspond au respect de la PAC
- **HVE2** correspond à une obligation de moyens
- **HVE3** correspond à une obligation de résultats, seul ce niveau permet d'utiliser le logo.

La validation du niveau trois peut être réalisée selon deux options :

L'option A évalue l'exploitation au regard de 4 registres : la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, les gestions de la fertilisation et de la ressource en eau.

L'option B quant à elle prend en compte deux indicateurs : la biodiversité (% de la SAU en IAE supérieure à 10% ou prairie permanente supérieure à 50%) et la charge en intrants au regard du chiffre d'affaire (Coût des intrants inférieur à 30 % du chiffre d'affaire).

• Comment être certifié ?

Il faut contacter un organisme certificateur, qui procédera à un audit pour constituer le dossier, puis à des contrôles effectués tous les ans pour vérifier l'éligibilité. La certification est valable trois ans. Le choix vous appartient, vous pouvez choisir l'option A ou l'option B.

3. Performance dans les différents volets



Performant



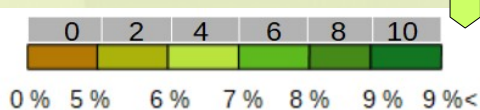
Fragile



Non conforme

A- Le volet biodiversité : 21 points

Part de la SAU en IAE :
100 % = 10 points

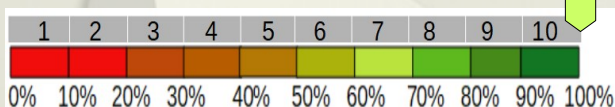


Part de PP dans la SAU : 100% 10/10 pts

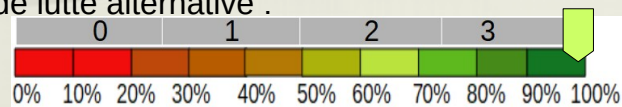
	De l'agriculteur	Points
Nombre d'espèces végétales	16	7 / 7
Nombre d'espèces animales	6	3 / 3
Nombre de races, variétés, espèces menacées	0	0 / 3
Présence de ruches en propriété	OUI	+1 pour présence

B- Le volet produit phytosanitaire : 13 points

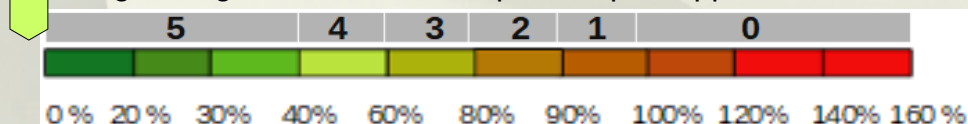
Pourcentage de surface non-traité :



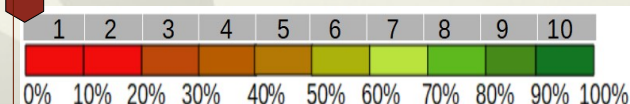
Part de la SAU couverte par des pratiques de lutte alternative :



Pourcentage IFT grandes cultures et prairies par rapport à l'IFT de référence:



Part de la SAU couverte par des MAE :



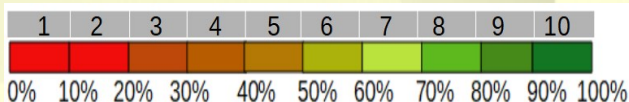
Respect des conditions d'applications avec « kit environnemental »

Non (si oui 2 points)

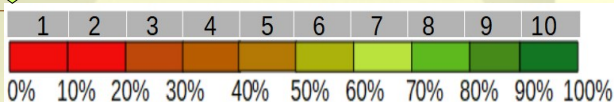
* les points rapportés par les différents items sont représentés au dessus des curseurs en gris

C. Le volet fertilisation : 27 points

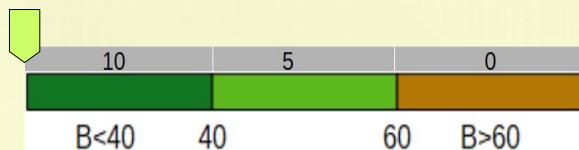
Part de la SAU non fertilisée :



Part de la SAU couverte par des OAD



Bilan azoté avec la méthode CORPEN ou BGA : = -66 kg de N/ha



Part de légumineuse seule dans la SAU :

Si < à 5% = 0 pts
Si > à 5% = 2 pts

Part de mélange avec légumineuse dans la SAU :

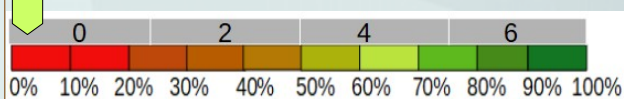
Si < à 5% = 0 pts
Si > à 5% = 2 pts

Couverture hivernale des sols :

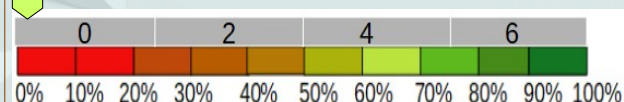
Si < à 75% = 0 pts
Si > à 75% = 1 pts
Si = à 100% = 3 pts

D. Le volet irrigation : Sans objet = 10 points

Part de la SAU irriguée avec du matériel optimisant l'eau :

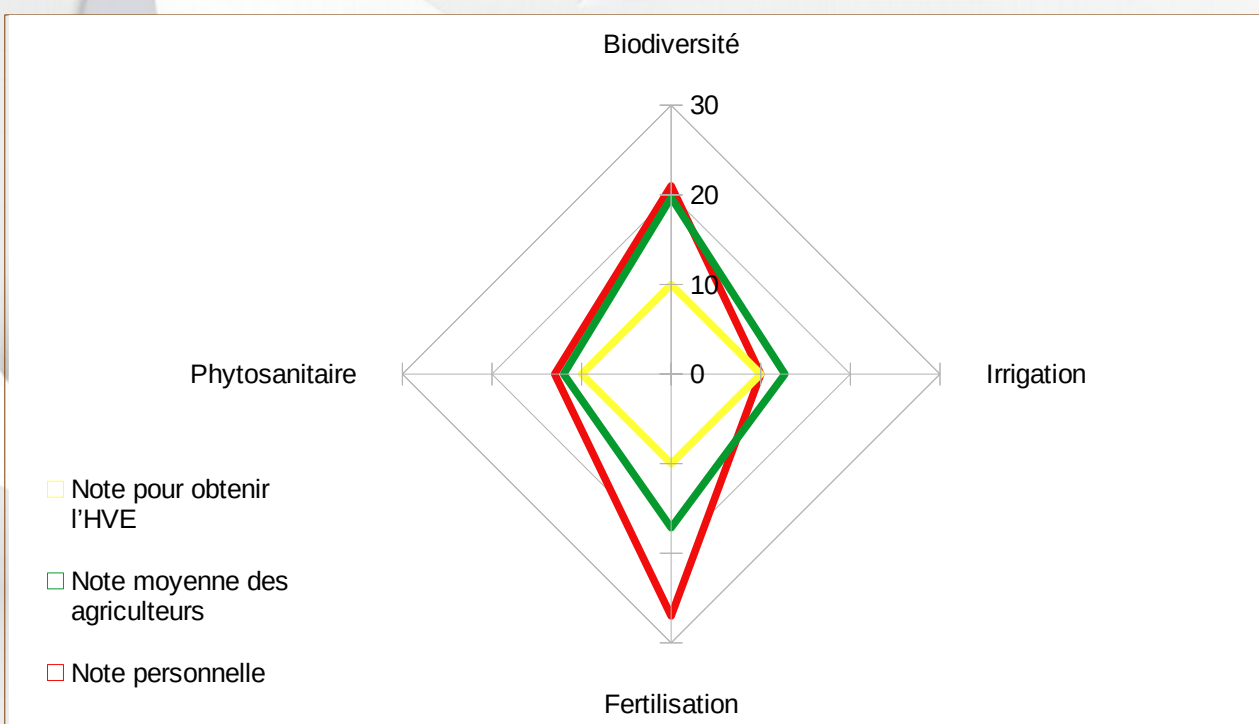


Part de la SAU avec des pratiques agronomiques réduisant l'eau :



Utilisation d'OAD	0/2
Irrigation d'eau hors période d'étiage	0/5
Enregistrement détaillé des pratiques d'irrigation	0/6
Adhésion à une démarche collective	0/2
Récupération eau de pluie	0/1
Utilisation de matériels optimisant l'eau	0/6

4. Performance générale



5. Analyses et conseils

Points forts :

Complémentarité Bio/HVE – Diversité des cultures

Points faibles :

Coût supplémentaire – Contrainte supplémentaire sur la traçabilité en HVE – Fertilisation du sol (Bilan -60 kg/N/ha/an)

→ Le sol et sa fertilité

Vos pratiques consomment plus d'azote qu'elles n'en restituent au sol. Il faudrait sécuriser l'introduction de légumineuses dans le système :

→ Trèfle sur brouillard et Luzerne sur argilo-calcaire

De plus, favoriser un broyage de ces couverts de Fabaceae va restituer de la matière organique et de l'azote au sol, à faire si le stock fourrager est atteint. L'intégration de couvert d'interculture avec restitution au sol selon l'année de production et les attentes, doit être envisager pour restituer plus de MO et d'azote au sol. Le choix du couvert est à adapter selon la date et la technique de semis.

Diminuer la fréquence des labours et retrouver la fertilité des sols sont deux objectifs étroitement lié. Pour pallier l'utilisation du labour, l'optimisation de la couverture des sols est quelque chose de primordial. Afin de réduire la pression des adventices tout en diminuant l'utilisation du labour, vous pourriez réaliser un faux semis précoce (au moins un mois et demi avant le semis), pour faire lever les adventices et faire pâturer vos ovins sur la parcelle concernée. Cela induit une charge de travail supplémentaire, mais cela peut éviter un labour, et le travail du sol reste très superficiel. Nous conseillons un faux semis très précoce (1 mois et demi avant semis culture) pour permettre d'en faire un second avant le semis de la culture, si la pression des adventices reste élevée. Le labour doit rester une solution de dernier recours, même si elle reste une option plus que viable en terme de temps de travail.

→ Pour l'HVE :

Nous n'avons que peu orienté le conseil vers la sécurisation de l'obtention de L'HVE, car vous sécurisez déjà les points qui peuvent poser problème : biodiversité (22pts) et fertilisation (27pts).

Vous rentrez dans les critères pour prétendre à cette certification. Celle-ci peut être un plus pour valoriser votre production laitière auprès des consommateurs du fait de vos pratiques en accord avec votre éthique environnementale. Cela peut impacter positivement vos ventes du fait de la demande de produits « de qualité environnementale » de plus en plus importante par les consommateurs. De plus, vous réalisez déjà de la vente directe, cela peut être un atout afin d'expliquer en quoi l'HVE est différent du Bio. La certification HVE, selon nous, est un atout supérieur au Bio, du fait de son regard plus global sur l'exploitation. En effet ce dernier prends en compte la biodiversité et la gestion de l'eau sur l'exploitation, alors que ces critères ne rentrent pas à compte pour le Bio. Les deux certifications peuvent être complémentaire pour votre vente directe.

